CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 JANVIER 2023 Convocation du 19 JANVIER 2023

COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le conseil municipal de la commune de MOREILLES, dûment convoqués.

Nombre de conseillers en exercice : **11** Nombre de conseillers présents : **9**

- 1. PRÉSENTS: Mesdames BARRAUD Marie FICHET Marina Annie ROY JOYEUX Martine Messieurs GUINOT Bertrand FARDIN Christophe BOISSINOT Cyril BRAND Jackie ROUSSEAU Jérôme
- 2. EXCUSÉE AYANT DONNÉ PROCURATION : Madame AUDOUX Pascale (à Monsieur Bertrand GUINOT)
- 3. ABSENT: Monsieur BERTHELOT Christophe

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DESIGNE comme secrétaire de séance, Madame Martine JOYEUX conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- PREND acte des décisions prises par Monsieur le Maire et ses adjoints, dans l'exercice de leurs délégations conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Compte-rendu du précédent Conseil Municipal du 13 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR

- -1- Convention sur l'attribution du montant forfaitaire avec l'OGEC pour 2022/2023 ;
- -2- L'adhésion 2023 à ALIGATORE;
- -3- DETR/DSIL : Demande subvention pour la rénovation énergétique de la mairie et de bâtiments communaux ;

D2023_01_24_1 ECOLE

Convention sur l'attribution du montant forfaitaire avec l'OGEC pour 2022/2023

Il convient de renouveler la convention, valable un an, entre l'OGEC et la commune de Moreilles. Cette convention fait état d'un forfait communal auquel s'ajoutent des annexes relatives aux différentes subventions versées.

Le forfait communal pour l'année 2022/2023 des élèves de l'école privée de Moreilles s'établit comme suit :

			TOTAL
Elèves en maternelle	14	1007.00 €	14 098.00 €
Elèves en élémentaire	21	478.00 €	10 038.00 €
Les annexes			
Déplacements à caractère pédagogique	35	60,00€	2 100,00 €
Subvention voyage scolaire	35	60,00 €	2 100,00 €
Subvention fournitures scolaires	35	60,00 €	2 100,00 €
TOTAL SUBVENTIONNÉ			30 436.00 €

Le montant de la subvention sera versé en deux fois le 1^{er} février et le 15 août 2023.

En ce qui concerne la piscine, la prise en charge est faite par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral depuis le 01 janvier 2018 car la commune de Moreilles fait partie de son territoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents :

- APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention et à faire le versement en deux fois.

D2023_01_24_2 FINANCES L'adhésion 2023 à ALIGATORE

La commune adhère à l'association ALIGATORE depuis de nombreuses années pour la gestion et l'aménagement du marais par des techniques et des outils respectant l'environnement. La cotisation s'élève à 20,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion à ALIGATORE pour l'année 2023.
- AUTORISE Madame le Maire à faire les démarches nécessaires.

D2023_01_24_3 FINANCES

DETR/DSIL : Demande subvention pour la rénovation énergétique de la mairie et de bâtiments communaux

Cette délibération a déjà été prise en décembre 2022 mais elle n'était pas assez détaillée.

Les sites concernés sont :

- Le bâtiment entier de la mairie comportant un logement locatif, un futur salon de coiffure ainsi que Les locaux de la mairie
- Deux autres logements locatifs.
- L'Église

Des devis ont été effectués pour le changement des ouvertures, de toiture, ravalement de façade, de l'isolation ainsi que pour le chauffage pour pouvoir évaluer le montant des travaux.

Le montant global estimatif est de 98 426.96 € HT soit 115 177.00 € TTC.

Nous formulons une demande de subvention DSIL auprès de la Préfecture.

République Française Département de la VENDÉE Commune de MOREILLES

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant HT	Subventions	Montant	%
Chauffage	9 609,82 €	DSIL	78 741,57 €	80%
Menuiseries	31 735,69 €	DETR		
Isolation	6 732,76 €	Ē		
Toitures	24 728,08 €			
Ravalement façade	25 620,61 €			
		Sous-total	78 741,57 €	80,00 %
		Emprunt		
		Autofinancement	19 685,39 €	20,00 %
		Sous-total reste à charge de la collectivité	19 685,39 €	20,00 %
Total dépenses	98 426,96 €	Total Recettes	98 426,96 €	100,00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur Le Maire à faire la demande de subvention ;
- DONNE son accord pour ce projet de rénovation des bâtiments communaux ;
- AUTORISE Monsieur Le Maire à effectuer les démarches nécessaires

Séance levée à 21h00

A Moreilles, le 26 janvier 2023

Bertrand GUINOT

Maire de Moreilles

Affiché le 26 janvier 2023

